

Dossier d'admission

Liste des pièces administratives à joindre

En cas de validation d'un dossier ViaTrajectoire, un dossier administratif d'admission est à constituer et à transmettre à l'établissement ciblé.

Les pièces suivantes sont attendues dans le dossier à constituer :

- Une demande d'admission ;
- Un certificat médical du médecin traitant, attestant que le demandeur ne présente pas de signes décelables d'une maladie contagieuse et qu'il peut vivre en collectivité ;
- Le carnet de vaccination ;
- Un formulaire initial PAP (Projet d'Accompagnement Personnalisé) ;
- Une photocopie des feuillets utiles du livret de famille et une pièce d'identité recto/verso + carte d'invalidité recto/verso ;
- Les coordonnées postales et téléphoniques des enfants ;
- La photocopie de la dernière déclaration d'impôts ;
- Tout document permettant une prise en charge optimale du résident (notamment, consignes en cas de décès) ;
- L'attestation de droits à l'assurance maladie (CPAM, MSA, RAM...) ;
- La carte mutuelle recto/verso ;
- La notification APA à domicile ;
- La notification APL à domicile ;
- La copie du jugement en cas de protection juridique ;
- La date d'arrivée au domicile actuel + la date de perception de la retraite ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB).

Besoin d'un renseignement ? N'hésitez pas à contacter l'établissement ciblé par téléphone, ou à adresser un mail à l'adresse residents@amg-asso.fr